

Délibération n° 044

Objet : Approbation du Compte de gestion pour l'exercice 2003

*Le Comité syndical
sur proposition du Président
après en avoir délibéré,*

Vu les comptes présentés par M. Pierre-Jean BOUELLAT, Trésorier du Syndicat Mixte, de ses recettes et dépenses du 1^{er} janvier 2003 au 31 janvier 2004,

Vu les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2003,

Statuant sur les opérations de l'exercice 2003, sauf le règlement et l'apurement par le juge des comptes,

Constate que les opérations effectuées pendant la gestion 2003 se présentent suit :

Section de fonctionnement

Dépenses		Recettes	
<i>Mandats émis</i>	876 407,94 €	<i>Titres émis</i>	694 173,54 €
		Résultat de l'exercice	- 182 234,40 €
		<i>Résultat reporté</i>	+ 211 975,10 €
		Résultat cumulé	+ 29 740,70 €

Section d'investissement

Dépenses		Recettes	
<i>Mandats émis</i>	8 340,58 €	<i>Titres émis</i>	16 293,49 €
		Résultat de l'exercice	+ 7 952,91 €
		<i>Résultat reporté</i>	15 044,60 €
		Résultat cumulé	+ 22 997,51 €

*Adopté par le Comité syndical
en date du 13 mai 2004*